
RAPPORT D'ACTIVITE

2022



SOMMAIRE

	Page
Edito	3
Le CODEV, KESAKO ?	4
Le fonctionnement de l'instance.....	6
Les temps forts de l'année	8
Les travaux.....	9
Les perspectives 2023	11

Edito



Ce premier rapport d'activité du Conseil de développement est pour moi l'occasion de remercier chaleureusement l'ensemble des membres pour leur participation active à nos travaux. 2022 a été pour Vitré communauté l'année de l'adoption du Projet de territoire qui veut concilier le développement économique, la cohésion sociale et la protection de son environnement. Le Conseil de Développement y a été très utilement associé. Je pense en particulier à l'implication de ses membres dans les 3 groupes de travail qui ont été mis en place sur des sujets aussi stratégiques que les mutations agricoles, les mobilités ou la transition écologique. Le Conseil de développement a également été opportunément impliqué dans la réflexion sur la nouvelle génération du programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) qui a pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs locaux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire et y réaliser des projets. En 2023, nous comptons sur le Conseil de développement pour, notamment, nourrir la réflexion sur notre Contrat local de santé ou notre Plan local de l'habitat, là encore, deux enjeux majeurs pour notre territoire de 46 communes et 83 000 habitants.

Merci à tous et en particulier à Yannick Fouet, Vice-Président en charge de la vitalité des communes à Vitré communauté, et interlocuteur privilégié du Conseil de développement.

Isabelle Le Callennec,
Présidente de Vitré Communauté



Installé en septembre 2021, le conseil de développement de Vitré communauté a, en 2022, identifié trois thèmes de travail auxquels il souhaitait réfléchir : la mobilité, les mutations agricoles et la transition écologique. Il a également été sollicité par la communauté d'agglomération sur d'autres sujets : le projet de territoire, le contrat local de santé, le programme local de l'habitat, le programme européen LEADER, le plan de mobilité simplifié.

Ce premier rapport d'activité présente d'une part la synthèse des travaux réalisés, et d'autre part les missions, l'organisation et le fonctionnement du conseil de développement.

Instance de démocratie participative, dont les membres -hommes et femmes- viennent d'horizons divers, le conseil de développement contribue à la promotion et à la participation citoyenne. C'est un lieu d'échange et de réflexion qui aborde des thèmes portant sur la vie locale et le développement du territoire. Son action s'inscrit dans la durée.

Pour 2023, la communauté d'agglomération a d'ores et déjà identifié des sujets sur lesquels elle souhaite la contribution du conseil de développement. Parallèlement, nous devons relever deux défis : renforcer la participation citoyenne et mieux faire connaître le conseil de développement.

Les membres du comité d'animation
du conseil de développement

Le CODEV, KESAKO ?

A quoi sert un conseil de développement ?



Le conseil de développement alimente la réflexion des élus préalablement à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Certaines missions sont prévues par la loi, de nombreuses missions complémentaires sont souvent exercées par les conseils de développement.

Le conseil de développement exerce trois grandes missions, qui sont inscrites dans la loi :

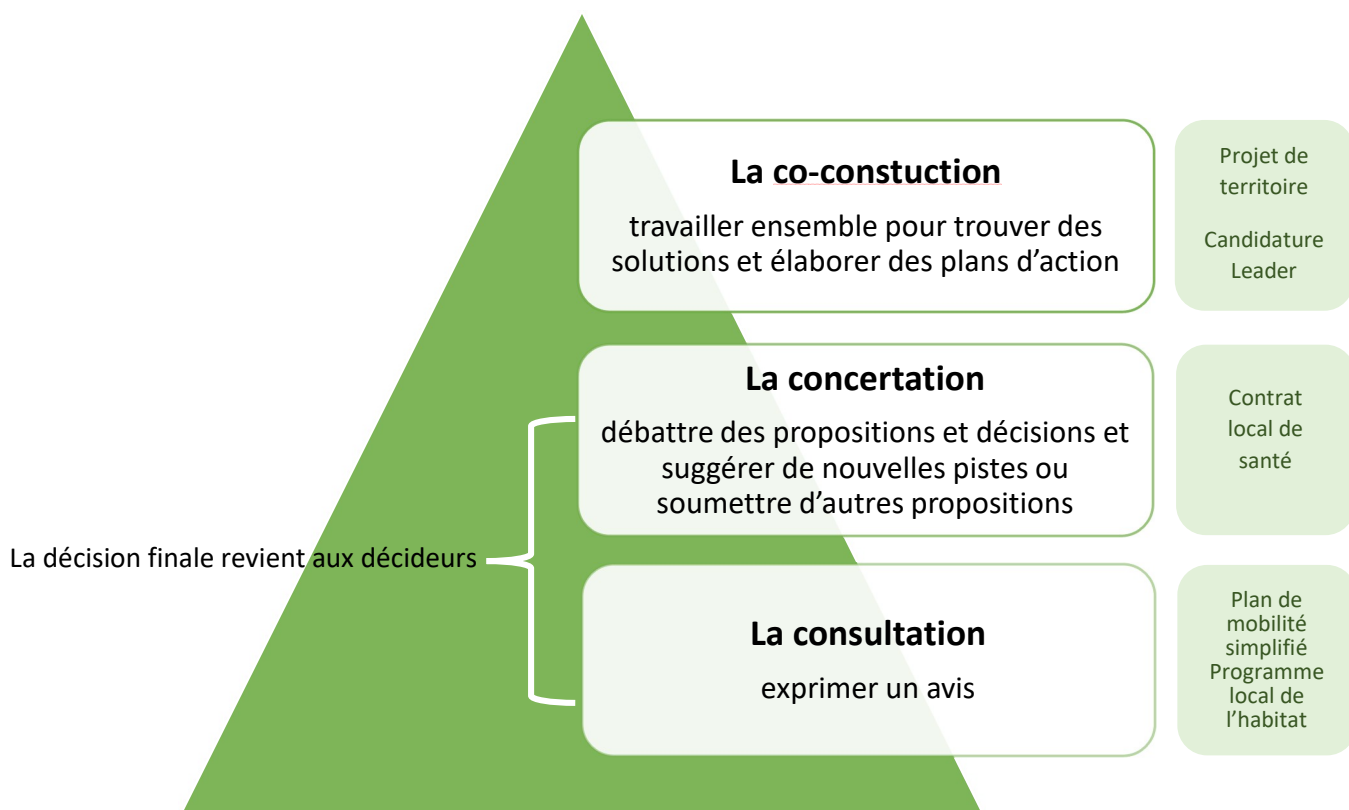
- contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- émettre un avis sur les documents de prospective et de planification,
- contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Missions complémentaires souvent exercées par les conseils de développement :

- animer le débat public sur le territoire en créant les conditions d'un dialogue apaisé entre acteurs et habitants,
- partager des connaissances et valoriser l'expertise : une aide à la décision,
- mettre en réseau des acteurs sur le territoire,
- porter la parole citoyenne et faire émerger les attentes,
- valoriser les initiatives et projets sur le territoire, faciliter leur mise en œuvre et leur pérennisation,
- porter des actions, expérimenter des initiatives collectives,
- apporter une expertise d'usage,
- former et se former sur les questions intercommunales.

Les différents niveaux de participation

Depuis sa création il y a 18 mois, le conseil de développement a été interpellé à plusieurs reprises par la communauté d'agglomération selon des degrés de participation différents :



Le cadre juridique

Les articles L5211-10-1 et L5211-12 du Code général des collectivités territoriales déterminent le cadre légal des Conseils de développement.

Les points clés à retenir :

- les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) doivent prendre une délibération pour créer un conseil de développement. En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un conseil de développement. Il est possible de créer un conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent. Les intercommunalités contiguës peuvent décider de créer un Conseil de développement commun.
- le Conseil de développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.
- le Conseil de développement intervient sur toute question intéressant le territoire.
- après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Le fonctionnement de l'instance

La composition

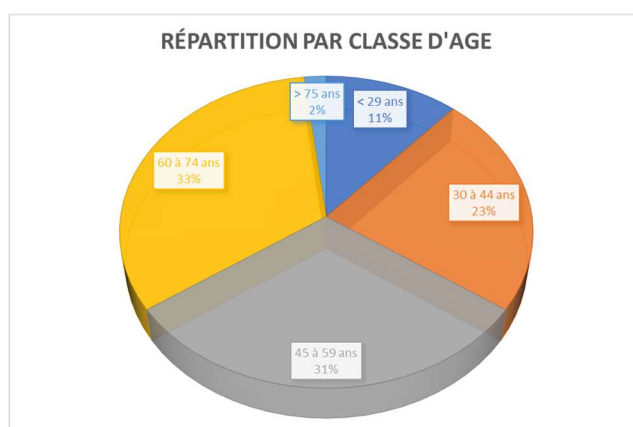
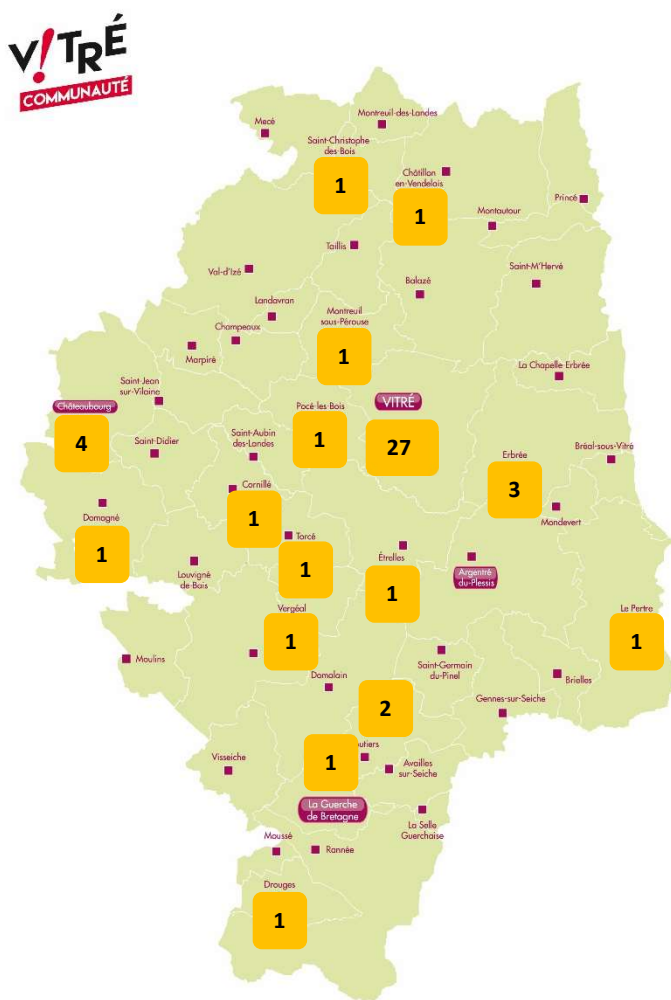
Le conseil de développement est composé de 52 membres répartis en deux collèges :

- 31 membres désignés (forces vives du territoire – 20 structures),
- 21 membres volontaires (appel à candidature).

La composition est déterminée de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et doit refléter la diversité sociale, géographique et démographique des habitants. En conformité avec la loi, les élus communautaires ne peuvent appartenir au conseil de développement.

Les conditions pour être membre sont les suivantes :

- ne pas être élu dans une collectivité,
- résider sur le territoire ou représenter une structure ayant un rayonnement sur Vitré Communauté.

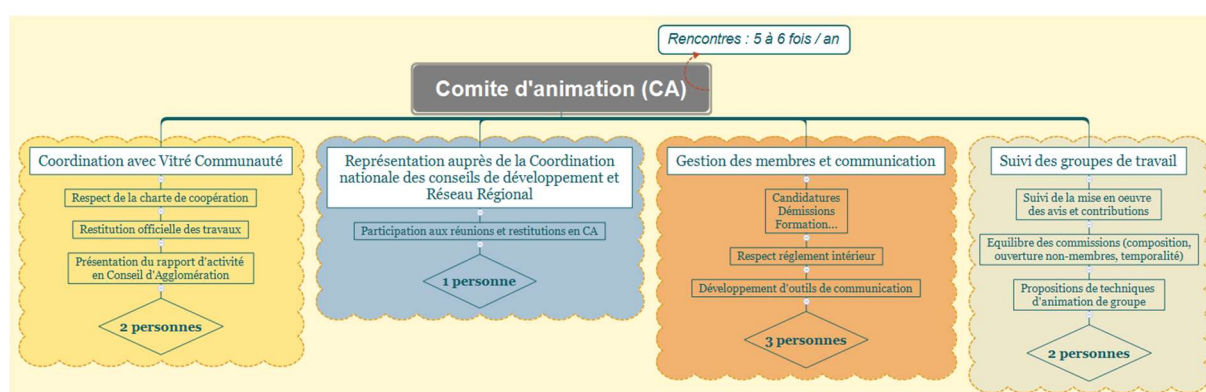


L'assemblée plénière

L'assemblée plénière se réunit au moins deux fois par an avec pour objectifs d'examiner et d'échanger sur les travaux de l'année écoulée et les projets de travaux à venir, elle valide les saisines et les autosaisines sur proposition du comité d'animation.

Le comité d'animation

Sous statut informel, le conseil de développement de Vitré Communauté est représenté par un comité d'animation constitué de 8 personnes.



Les groupes de travail

Les groupes de travail peuvent être constitués sur proposition du comité d'animation et composés de membres du conseil de développement de Vitré Communauté et de personnes extérieures. Deux membres du conseil de développement sont désignés en qualité de référent lors de la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail organise ses rencontres et rend compte au comité d'animation de l'avancement de ses travaux et de ses propositions.

Les moyens humains et financiers

Un poste de chargé de mission à 50 %, rattaché à la Direction Cohésion territoriale de Vitré Communauté, est mis à disposition du conseil de développement.

Le conseil de développement de Vitré Communauté dispose d'un budget de fonctionnement (hors charges de personnel) : 10 000 € pour 2023.

Les temps forts de l'année

JANVIER

- Participation au forum pour l'élaboration du projet de territoire de Vitré Communauté

FEVRIER

- Lancement de 3 groupes de travail : accélérer la transition écologique, anticiper les mutations agricoles et repenser les mobilités

AVRIL

- 1^{ère} réunion plénière

MAI

- Installation du comité d'animation, instance collégiale de gouvernance

JUIN

- Participation au comité de pilotage du PCAET de Vitré Communauté

JUILLET

- Remise d'une contribution sur le plan de mobilité simplifié de Vitré Communauté

SEPTEMBRE

- Participation au comité de candidature pour la programmation Leader du pays de Vitré

OCTOBRE

- Ateliers de concertation pour le programme local de l'habitat et le contrat local de santé

DECEMBRE

- Rencontre avec des membres du conseil de développement à St Lô
- Rencontre des conseils de développement bretons à Radenac



Echange avec les membres du CODEV de St Lô, le 5 décembre 22

Les travaux

Les sollicitations de Vitré Communauté



► Révision du projet de territoire 2021-2026

Après un premier forum qui avait permis d'identifier et de prioriser les enjeux, les membres ont été invités, aux côtés des élus, à un second forum afin d'identifier des actions à mettre en œuvre pour répondre aux défis.

►► Le plan de mobilité simplifié (PMS)

Suite à la présentation de 3 scénarii permettant de répondre aux enjeux et orientations, le conseil de développement a remis un avis sur le projet d'orientations stratégiques du plan de mobilité simplifié.

►► Le programme local de l'habitat (PLH)

Après une première réunion d'acculturation sur la politique habitat et une présentation du diagnostic habitat du territoire de Vitré Communauté, les membres ont été sollicités pour recueillir leurs réflexions afin de construire le programme local de l'habitat 3.

La candidature Leader ◀◀

Vitré Communauté et Roche aux Fées communauté ont souhaité répondre à l'appel à candidatures pour la future programmation Leader 2023-2027. La stratégie s'est construite sur la base de deux réunions en présence des élus et acteurs du territoire après avoir priorisé les thématiques auxquelles la stratégie Leader devait répondre.



►► Le contrat local de santé (CLS)

Le diagnostic local de santé a été présenté aux membres du CODEV, ils ont ensuite été invités à enrichir les échanges et les réflexions autour des thématiques de santé mentale, sédentarité et offre de soins.

Les auto-saisines du CODEV

Accélérer la transition écologique

Le diagnostic de l'existant a été réalisé au travers des échanges suivants :

- participation au comité de pilotage du plan climat air énergie territorial de Vitré Communauté
- rencontre avec le Président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré
- rencontre avec le Président d'Eau des portes de Bretagne
- rencontre avec la Vice-Présidente de l'Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine
- rencontre des représentants de l'association Soulaï Watt.

Le groupe de travail s'est réuni à 8 reprises.

Repenser les mobilités

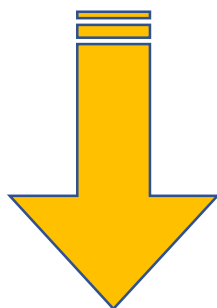
- Contribution dans le cadre du plan de mobilité simplifié de Vitré Communauté (voir les sollicitations de Vitré Communauté).
- Nomination d'un membre du CODEV au sein du comité des partenaires, instance créée dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) telles que Vitré Communauté.

Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises.

Anticiper les mutations agricoles

- Le diagnostic de l'existant a été réalisé au travers des échanges avec la Chambre d'Agriculture, le Centre de gestion, des élus du territoire et un lycée professionnel.
- Organisation d'une table ronde sur la PAC 2023-2027 : comment accompagner les agriculteurs pour atteindre les objectifs environnementaux ?

Le groupe de travail s'est réuni à 4 reprises



Poursuite des trois commissions en 2023

Lancer un appel à candidature pour renforcer les groupes de travail

Les perspectives 2023



Contributions (saisines et autosaisines)

Vitré Communauté

- ✓ Poursuivre la concertation pour le PLH et le CLS
- ✓ Contribuer à l'élaboration du contrat départemental de solidarité territoriale 23-28
- ✓ Participer au comité de programmation Leader 23-27
- ✓ Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification
 - Schéma de développement des énergies renouvelables
 - Projet alimentaire territorial
 - Schéma d'aménagement des zones d'activités et d'accueil des entreprises
 - Schéma directeur eaux et assainissement
- ✓ Etudier la saisine sur le sujet de l'enseignement supérieur : favoriser l'émergence de nouvelles filières de formation

Eaux et Vilaine

- Révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)



Déployer la communication

- ✓ envoi de la 1^{ère} lettre d'info fin janvier
- ✓ présence sur les réseaux sociaux
- ✓ présence dans la presse



Initier un partenariat avec un établissement scolaire



Visiter l'Assemblée nationale le 12 octobre 2023